Image not found or type unknown

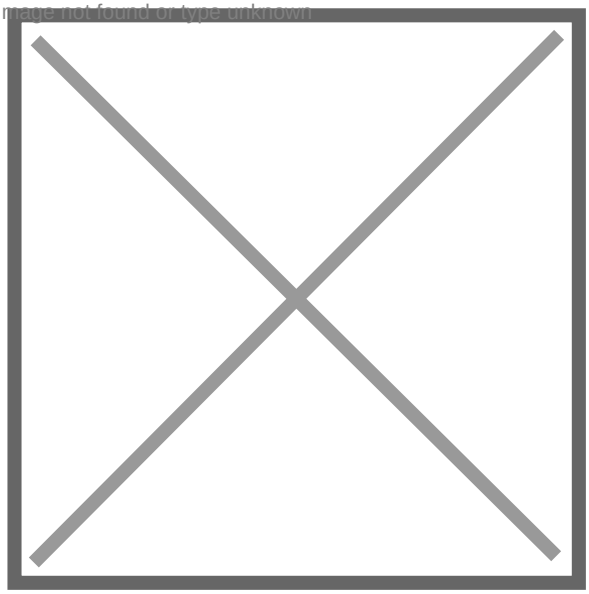

Menace de porter plainte pour kidnapping d'enfants si je pars à +

Par **melancolia68_old**, le **25/08/2007** à **17:29**

bonjour,
voila je souhaiterai quitter le père de mes enfants et aller habiter chez ma soeur qui habite à plus de 700 kms de mon domicile actuelle, la raison est que c'est la seule personne a bien vouloir m'acceuillir du fait que je suis sans emploi, sans ressource. J'ai 2 enfants et mon conjoint me menace de porter plainte pour kidnapping d'enfants.Quels recours j'ai?
Merci de bien vouloir me répondre rapidement car j'aimerai le faire avant la rentrée scolaire.
Cordialement

Par **ly31**, le **25/08/2007** à **22:00**

Bonsoir,

Si vous souhaitez divorcer et comme vous n'avez pas d'emploi, vous pouvez, vous rendre au Tribunal de votre département, afin de retirer un dossier d'Aide Juridictionnelle, ensuite je pense que vous pourrez choisir un Avocat

Vous devez obtenir l'accord de Monsieur le Juge pour quitter le domicile conjugal avec vos enfants, sinon vous risqueriez d'avoir de gros problèmes

Vous n'avez pas le droit de soustraire les enfants à leur père

Je vous souhaite bon courage

ly31

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés